

sieur Pierre Carré, habitant de Sainte-Anne de Beauré. On vient de retrouver les ruines de sa maison, dont une partie des murs de fondation existe encore. Le coin nord-est de ces murs est sous le petit escalier en bois qui du chemin royal monte vers le couvent des Sœurs Franciscaines.

On est en droit d'affirmer que le drapeau, dont le sieur Carré et sa troupe s'emparèrent à la Canardière fut déposé dans l'église de Sainte-Anne de Beauré, soit par reconnaissance, soit pour l'accomplissement d'un vœu, et vendu quatorze ans plus tard.

Le 25 mars 1704, il y avait dans l'église de Sainte-Anne de Beauré un pavillon anglais.

Dans les livres de compte de la même paroisse (volume I, page 48) à la date du 25 mars 1704, on lit :

“ Par un pavillon anglais vendu à M. Fromage du consentement de tous les paroissiens, 16 liv.”

On objectera :

1o Si le drapeau ou pavillon avait été enlevé aux Anglais, le sieur Carré en aurait-il permis la vente ?—A l'époque de la vente du drapeau, le sieur Carré ne résidait plus à Sainte-Anne de Beauré.

2o Frontenac en distribuant les canons aux troupes de la côte, aurait fait mention de ce drapeau, s'il en avait connu l'existence.— Le sieur Carré et sa troupe ont bien pu emporter le drapeau avec eux sans en donner avis à qui que ce soit. Il est bien possible aussi qu'au moment où il écrivait sa relation, Frontenac ne connaissait pas l'existence du drapeau, surtout si l'on admet que cette relation fut envoyée en France dès le mois de novembre 1690.

3o Il peut se faire que le drapeau vendu en 1704 à Sainte-Anne de Beauré fut un autre que celui enlevé à la Canardière.— Dans ce dernier cas, le curé et les marguilliers n'avaient pas besoin du consentement de tous les habitants pour vendre un drapeau offert à leur église par un personnage quelconque. Cette expression dans les livres de compte : “ DU CONSENTEMENT DE TOUS LES HABITANTS ” indique que le drapeau en question n'appartenait pas seulement à la Fabrique, mais encore à tous les habitants, ou du moins avait déjà été leur propriété.

4o Mgr de Laval ne devait pas être mieux informé que Frontenac des événements du siège de Québec.—M. G. Morin, pendant plusieurs années secrétaire de Mgr de Laval et résident avec ce prélat au séminaire de Québec, dont il était un des directeurs, faisait les fonctions curiales à Sainte-Anne de Beauré en 1690. Il était tout naturel que M. Morin fit connaître à son évêque la prise de ce drapeau par les habitants de Beauré. Peut-être aussi a-t-on voulu tenir la chose un peu cachée pour ne pas exciter de jalousie et donner lieu à des réclamations.

Ce M. Fromage, commis au greffe de la Prévosté de Québec, avait épousé Marguerite Fortin, de Saint-Joachim, et par conséquent il avait des parents au Château-Richer et à Sainte-Anne de Beauré. Il n'a dû acheter ce drapeau que parce qu'un événement historique s'y rattachait. Fromage repassa en France quelque temps après son acquisition.

R.